

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
PRÉFACE de Vincent HEUZÉ	7
SOMMAIRE	9

PREMIÈRE PARTIE ANALYSE DES PRINCIPES

ÉTAT DE DROIT ET INTÉGRATION EUROPÉENNE	
par Ch. P. PAMBOUKIS	13
Introduction : nécessité d'une union européenne fédérale	13
I. Le bloc normatif pré-constitutionnel européen	15
II. La notion et la fonction de l'état de droit dans la construction européenne	16
<i>A. Qu'est-ce que l'état de droit ?</i>	16
<i>B. La positivité du principe de l'état de droit</i>	17
<i>C. La fonction du principe de l'état de droit quant à l'intégration européenne</i>	19
ÉTAT DE DROIT ET COMPÉTENCES DE L'UNION EUROPÉENNE	
par Denys SIMON	21
I. Attribution des compétences et état de droit	23
<i>A. La distribution horizontale des compétences</i>	24
1. <i>Traités originaires</i>	24
2. <i>Traité de Lisbonne</i>	26
<i>B. Ventilation verticale des compétences</i>	27
II. Régulation de l'exercice des compétences et État de droit	29
<i>A. Principe des compétences d'attribution</i>	30
<i>B. Principe de préemption</i>	31
<i>C. Principe de subsidiarité</i>	31

<i>D. Principe de proportionnalité</i>	32
<i>E. Principe de coopération loyale</i>	33
Conclusion.....	34

CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT CONSTITUTIONNEL

par Étienne PICARD	37
I. La Constitution conditionne et soutient la construction européenne	43
<i>A. Les hypothèses dans lesquelles la Constitution peut s'imposer à la construction européenne.....</i>	<i>44</i>
<i>1^o. Le contrôle de la constitutionnalité des traités non encore opposables à la France</i>	<i>47</i>
a) La procédure de l'article 54	47
b) La procédure de l'article 61, alinéa 2	48
c) La procédure de l'article 60	49
d) Les procédures des articles 88-6 et 88-7	50
<i>2^o. Le contrôle de la constitutionnalité des lois susceptibles de compromettre des normes européennes déjà en vigueur</i>	<i>52</i>
a) Contrôle de constitutionnalité des lois prises en application d'une disposition constitutionnelle spéciale adoptée en vue de mettre en œuvre une norme européenne	52
b) Contrôle de constitutionnalité ordinaire des lois ordinaires mettant en œuvre une norme européenne	52
c) Contrôle de constitutionnalité des lois de transposition des directives	53
d) Contrôle de constitutionnalité, par voie exception et selon la procédure de la « qpc », des lois intéressant le droit de l'Union européenne	55
<i>B. Les normes par lesquelles s'affirme la subordination à la Constitution de la construction européenne</i>	<i>56</i>
<i>1^o. Normes applicables pour régler la confrontation de la Constitution à un traité européen signé mais non encore ratifié.....</i>	<i>56</i>
<i>2^o). Normes applicables pour régler la confrontation de la Constitution à une norme européenne déjà en vigueur</i>	<i>62</i>
a) Les normes applicables au contrôle de constitutionnalité des lois au titre de l'article 61 al 2 peuvent-elles compromettre la mise en œuvre par la loi d'une norme de l'Union européenne ?	63
b) Les normes applicables au contrôle de constitutionnalité des lois transposant les directives européennes peuvent-elle compromettre la construction européenne ?	66
c) Les règles de la qpc s'imposent-t-elle aux exigences du droit de l'Union européenne ?	70
II. La construction européenne affecte mais renforce Constitution	74
<i>A. Les contradictions de l'affectation et du renforcement.....</i>	<i>81</i>
<i>1^o. Explications</i>	<i>81</i>
a) Eclairage d'ordre général.....	81
b) Eclaircissements plus incarnées.....	82

Table des matières

293

2°. <i>Illustrations</i>	85
a) La substitution d'un nouveau dualisme au monisme d'antan	86
b) La fragilisation de la souveraineté de l'ordre constitutionnel français	89
B. <i>Les voies et moyens du dépassement des contradictions</i>	93
1°. <i>La souveraineté et la Constitution</i>	93
a) La souveraineté n'est pas dans la Constitution	93
b) La fiction d'une inclusion de la souveraineté dans la Constitution.....	95
2°. <i>La Constitution et la diversité de ses normes</i>	96
a) La Constitution comme matériau composite :la diversité des normes constitutionnelles.....	96
b) La diversité de sens et de portée des normes constitutionnelles comme clé de solution simple des contradictions.....	99
CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT ADMINISTRATIF	
par Yves GAUDEMET	105
I. Le système administratif français, confirmé par la construction européenne	108
II. La légalité administrative affectée par la construction européenne.....	116
A. <i>La réappropriation de la puissance publique et du service public par le droit de l'Union</i>	117
B. <i>Européanisation des sources</i>	119
C. <i>Européanisation des règles</i>	119
CONSTRUCTION EUROPÉENNE, ÉTAT DE DROIT ET DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ	
par Vincent HEUZÉ	123
I. Les fondements des actions communautaires dans le domaine du droit international privé	125
A. <i>L'article 65 tce, devenu l'article 81 tfeue</i>	125
B. <i>La coopération renforcée</i>	127
C. <i>La coutume contra legem</i>	128
II. Etat de droit et effets du droit international privé communautaire	130
A. <i>Le rôle de la volonté individuelle</i>	131
B. <i>Les méthodes déduites des libertés communautaires</i>	133
CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT FISCAL	
par Philippe NEAU-LEDUC	135
CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT PÉNAL	
par Philippe CONTE	141
CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT DU PROCÈS	
par Claude BRENNER	151
Introduction	151
I. L'éclatement du droit processuel européen	153
A. <i>Le droit commun</i>	154
B. <i>Le droit spécial</i>	155

II. L'extension du droit processuel européen	157
A. <i>L'absorption de l'exécution</i>	157
B. <i>L'harmonisation des procédures internes</i>	159

DEUXIÈME PARTIE VUES THÉMATIQUES

ÉTAT DE DROIT, CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT DES SOCIÉTÉS

par Hans JÜRGEN SONNENBERGER	163
Remarques préliminaires	163
Commentaire critique de la jurisprudence de la CEJ dans le domaine du droit international privé des sociétés	165
Conclusions	172

CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET PROCÉDURES COLLECTIVES

par Michel MENJUCQ	173
I. Le renforcement de la cohérence de la loi nationale par le droit européen	176
A. <i>La sécurité juridique renforcée par la reconnaissance de plein droit combinée à l'effet universel de la procédure collective</i>	176
B. <i>La sécurité juridique renforcée par la consécration de la lex fori concursus et la détermination de son domaine</i>	178
II. L'affaiblissement de l'autorité de la loi nationale par le droit européen ..	179
A. <i>L'affaiblissement de l'autorité de la loi nationale résultant du forum shopping</i>	179
B. <i>L'affaiblissement de l'autorité de la loi nationale aggravé par le principe de confiance mutuelle</i>	182

CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT DES OBLIGATIONS

par Paula GILIKER	185
Résumé	185
Abstract	185
Introduction	186
Part 1 : <i>European harmonisation by directives</i>	187
a) <i>Directive n° 1999/44/CE on consumer sales</i>	189
b) <i>Directive n° 85/374/CEE on liability for defective products</i>	192
Part 2 : <i>A european law of obligations: harmonising european contract law and the common european sales law (cesl)</i>	195
a) <i>From the Draft Common Frame of Reference to a Common European Sales Law ?</i>	196
a) <i>Appraisal</i>	197
i. <i>Does CESL provide a clear and coherent set of principles which the national courts will be able to apply with ease ?</i>	197
ii. <i>Can consistent interpretation be achieved ?</i>	198

<i>Table des matières</i>	295
---------------------------	-----

iii. <i>Is CESL likely to stimulate sales and increase consumer choice ?</i>	198
Conclusions	199

CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT DES OBLIGATIONS

par Laurent LEVENEUR	201
I. Les conséquences	203
A. <i>Incidence sur la formation de certains contrats</i>	203
B. <i>L'introduction de deux nouvelles obligations</i>	208
II. La compétence	213
A. <i>Les obligations entre professionnels et consommateurs : une compétence, mais pour quelle harmonisation ?</i>	214
B. <i>Quelle compétence pour un éventuel droit européen des contrats ou des obligations ?</i>	217

CONSTRUCTION EUROPÉENNE, DROIT DE LA FAMILLE ET FONCTION NOTARIALE

par Michel GRIMALDI	221
I. Les principes généraux inscrits dans les Traités fondateurs	225
A. <i>L'Europe des libertés économiques</i>	225
B. <i>L'Europe des libertés personnelles</i>	228
II. Les dispositions spéciales portées par le droit dérivé	232
A. <i>La coordination des ordres juridiques par des règles de conflit uniformes</i>	232
B. <i>L'unification des ordres juridiques par des règles de droit matériel</i> .	236

CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET DROIT DU TRAVAIL

par Bernard TEYSSIÉ	239
I. Négociation	241
A. <i>Négociation, instrument de gouvernement de la Cité</i>	241
1°. <i>La négociation, instrument de gouvernement de la Cité infra-européenne</i>	241
2°. <i>La négociation, instrument de gouvernement de la Cité européenne</i>	242
a) <i>La négociation, instrument d'identification des négociateurs</i>	242
b) <i>La négociation, instrument d'édification de la norme</i>	244
B. <i>La négociation, instrument de gouvernement de l'entreprise</i>	245
1°. <i>Construction des organes de gouvernement</i>	246
2°. <i>Construction des normes de gouvernement</i>	246
II. Consultation	247
A. <i>La consultation, instrument de gouvernement de la Cité</i>	248
B. <i>La consultation, instrument de gouvernement de l'entreprise</i>	248
1°. <i>Promotion des droits nationaux de la représentation du personnel</i>	249
2°. <i>Construction d'un droit européen de la représentation du personnel</i>	249

III. Régulation	251
A. Régulation du marché du travail.....	251
B. Régulation des conflits du travail	252

DROIT DE LA CONSTRUCTION ET CONSTRUCTION EUROPÉENNE

par Hugues PERINET-MARQUET	255
I. Le droit de la construction et les grandes libertés communautaires.....	256
A. Droit de la construction et libertés de circulation	256
B. Droit de la construction et droit des marchés publics européen	258
II. Le droit de la construction et l'harmonisation des règles contractuelles..	261
A. L'intérêt d'une harmonisation	262
1 ^o . Quelles difficultés juridiques sont-elles à résoudre ?	262
2 ^o . Ces difficultés peuvent-elles être surmontées en dehors d'un processus d'harmonisation ?	263
B. Les risques d'une harmonisation pour le droit français de la construction	264

CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET PRATIQUES RESTRICTIVES

par Martine BEHAR-TOUCHAIS	267
I. Une construction avancée grâce à la réglementation des pratiques anticoncurrentielles	271
A. Une construction originale	271
1 ^o . Des règles communes	272
2 ^o . Un réseau très élaboré	273
3 ^o . Des règles de coopération renforcées	274
B. Une construction perfectible	276
1 ^o . L'opportunité d'harmoniser certaines règles de procédure ou de sanction	276
2 ^o . L'absence de règle non bis in idem	277
3 ^o . Différence entre les dispositions pénales de concurrence	280
I. Une construction en marche à travers les pratiques restrictives de concurrence au sens strict.....	280
A. Un embryon de construction	280
1 ^o . Les règles de la publicité.....	281
2 ^o . Les règles de droit international privé	281
3 ^o . Les règles sur les délais de Paiement.....	283
B. L'essentiel de la construction reste à faire	285
1 ^o . Faveur pour une harmonisation globale au plan conceptuel	285
2 ^o . Difficultés d'une harmonisation globale au plan pratique	286
a) Le système atypique français de poursuite et de sanction pourrait faire de cette harmonisation une harmonisation de façade	286
b) La seconde difficulté concerne les clauses abusives	286

LISTE DES AUTEURS	289
--------------------------------	-----